

SE POSITIONNER : LA GÉODÉSIE ET LE GÉOPOSITIONNEMENT

01

Contexte et enjeux

Pour être en mesure de situer un événement ou une donnée d'observation du territoire dans l'espace et le temps de façon précise, faculté essentielle pour de nombreux enjeux stratégiques tels que la sécurité et la défense, un « référentiel » géodésique commun est indispensable : celui-ci permet de définir précisément la position de tout point de la Terre. Sans référentiel partagé et pérenne à l'échelle mondiale, l'interopérabilité des référentiels de données géolocalisées devient impossible, compromettant la coordination des acteurs de secours, la conduite des opérations militaires et la précision des infrastructures critiques.

02

La commission géo-positionnement du CNIG

La commission géo-positionnement du CNIG regroupe l'ensemble des acteurs concernés par les techniques de géo-positionnement « à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ». Sa mission est d'établir des standards géodésiques permettant l'interopérabilité et la qualification des données et d'accompagner le développement des usages des techniques de géo-positionnement. Elle conseille l'État sur l'évolution du système géodésique légal et émet des avis et recommandations en matière de géo-positionnement, en particulier dans les domaines de la géodésie et de la réglementation, des systèmes globaux de navigation par satellites (GNSS) ou d'imagerie appliquée à l'observation précise du territoire et à la prévention des risques.

Exemple

03

Son action : l'exemple de la crise tectonique à Mayotte (2018-2022)

Un exemple montrant l'importance de la géodésie est celui de la **crise tectonique à Mayotte entre 2018 et 2022**. À la suite d'une éruption volcanique majeure au large de Mayotte, des déformations significatives ont été enregistrées sur l'île, conduisant localement à des déformations jusqu'à 20 cm. Ainsi, les coordonnées et altitudes des réseaux de référence de l'île n'étaient plus cohérentes, ce qui a rendu nécessaire la réalisation de nouvelles références géodésiques et altimétriques, officialisées par l'arrêté du 10 mars 2025.



04

Impact et bénéfices

En fédérant plus de 200 experts, la commission géo-positionnement contribue à l'homogénéité des pratiques et préserve la souveraineté technologique de la France. Ce cadre de confiance permet aux acteurs publics et privés d'exploiter sereinement les innovations, comme les véhicules autonomes ou l'imagerie haute résolution, tout en sécurisant durablement les infrastructures nationales de référence face aux dynamiques terrestres.

→ [Accès à la page thématique](#)

→ [Site IGN](#)

NOMMER LES LIEUX :

LA TOPONYMIE

01

Contexte et enjeux

Les noms de lieux sont la première porte d'entrée vers l'information géographique : en effet, l'être humain désigne les lieux par des noms plutôt que par des coordonnées. La toponymie permet d'identifier, de nommer et de transmettre les réalités géographiques dans les bases de données, les cartes, ou encore les documents officiels. Depuis la loi pour une République numérique de 2016, ces noms sont reconnus comme des « données de référence ». Ils répondent à une exigence de qualité nécessaire pour favoriser la clarté des actes administratifs, la précision des données territoriales et la fiabilité des outils de navigation utilisés par les citoyens.

03

Impact et bénéfices

En proposant des appellations harmonisées et un cadre pour leur traitement informatique, la CNT fournit une référence commune qui favorise la cohérence de l'information géographique. Ce socle partagé facilite le repérage au quotidien et stabilise les échanges entre les acteurs publics et privés, tout en préservant la richesse de la mémoire collective inscrite dans nos paysages.



La commission nationale de toponymie

02

La commission nationale de toponymie (CNT) veille à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France, en métropole comme en outre-mer. Elle coordonne l'expertise des administrations (Intérieur, Affaires étrangères, Défense) et des experts pour normaliser les noms terrestres, maritimes et étrangers. Sa mission est d'unifier les usages linguistiques et d'encadrer leur traitement informatique. Elle représente la France au sein du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG), assurant la visibilité de nos références à l'international et le rayonnement de notre souveraineté.

La commission définit officiellement les principes d'élaboration des noms de lieux pour en assurer la stabilité dans le temps. Elle établit des règles de graphie strictes — comme l'usage des traits d'union et des majuscules accentuées (ex. : Les Éparges) — et encadre le choix des noms des communes nouvelles en proscrivant les dénominations publicitaires pour respecter le patrimoine local. À l'échelle internationale, elle consacre l'usage des appellations françaises traditionnelles, appelées exonymes (comme « Le Caire »), suivant les principes de traitement validés à l'unanimité le 10 décembre 2025. Cette démarche permet de proposer une liste de référence officielle pour les pays et capitales, offrant ainsi aux administrations une base commune et cohérente pour identifier les territoires étrangers.

→ [Accès à la page thématique](#)



ADOPTER UN LANGAGE COMMUN POUR PARTAGER LES DONNÉES :

LA FABRIQUE DES STANDARDS

01

Contexte et enjeux

Pour coordonner l'action publique, le partage d'un langage numérique commun par l'État, les collectivités et les entreprises est fondamental. Ce langage peut être formalisé sous la forme de standards tels que ceux du CNIG. Par exemple, le standard sur l'accessibilité des cheminements en voirie permet le développement de logiciels pour la mobilité des personnes en situation de handicap utilisables partout en France. Afin de renforcer le processus de création de ces standards, le CNIG a lancé en 2023, au sein de sa commission règles et qualité, la « Fabrique des standards ». Celle-ci a permis de formaliser les différentes phases de la création d'un standard et la documentation associée, à destination de tous les acteurs concernés (pilotes, animateurs ou participants).

03

Impact et bénéfices

En formalisant un processus structuré et en mettant à disposition des aides à la rédaction, la Fabrique des standards fournit aux acteurs publics comme privés des outils communs, robustes et pérennes pour accélérer la création de nouveaux standards. L'année 2025 a ainsi permis de valider sept nouveaux standards.

Cette dynamique permet de faciliter l'interopérabilité entre les systèmes d'information et sécuriser notre souveraineté numérique. Elle simplifie ainsi la gestion des territoires et améliore l'efficacité des services publics utilisant l'information géographique.

La Fabrique des standards

02

La Fabrique des standards accompagne les acteurs dans la réalisation de nouveaux standards, en fournissant les ressources utiles et en décrivant une méthodologie rigoureuse structurée en étapes clés.

- 1. Valider l'opportunité du standard** auprès des partenaires stratégiques et identifier un pilote.
- 2. Rédiger les spécifications techniques** de manière collaborative pour produire un vocabulaire et/ou un modèle de données partagés.
- 3. Lancer une consultation publique** pour valider l'accord de tous les acteurs concernés.
- 4. Soumettre le standard à la validation** de la commission des standards puis du conseil plénier du CNIG, puis le référencer sur le portail national schema.data.gouv.fr.
- 5. Accompagner les utilisateurs du standard** via des ressources dédiées et une assistance technique pour faciliter l'adoption concrète de celui-ci.

LA FABRIQUE DES STANDARDS



→ [Guide de la Fabrique](#) 

→ [Accès aux standards du CNIG](#) 

FACILITER L'ACCÈS AUX RÈGLES D'URBANISME : LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

01

Contexte et enjeu

Dans le but d'offrir un accès numérique universel et instantané aux règles qui régissent le droit des sols sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement a décidé en 2013 la création d'un portail national de l'information réglementaire en urbanisme.

02

Le Géoportail de l'urbanisme : un point d'accès unique

En rassemblant l'ensemble des documents et des réglementations d'urbanisme du territoire national, ce portail permet à chaque citoyen de localiser un terrain, de connaître les prescriptions d'urbanisme et les servitudes d'utilité publique qui s'y appliquent, et de prendre connaissance des projets d'aménagement dans sa commune. C'est un outil de transparence qui place la donnée géographique entre l'utilisateur et l'administration.

03

Le rôle des standards CNIG

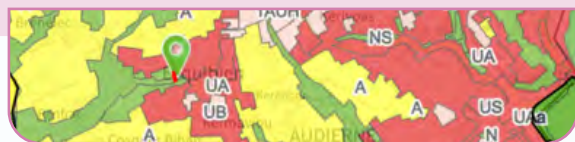
La réalisation de ce portail n'aurait pas pu avoir lieu sans les standards CNIG qui ont permis la numérisation et la mise en commun des données d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique de l'ensemble du territoire. Le respect des standards de dématérialisation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique garantit que les documents produits par des milliers de collectivités ou par l'État sont interopérables et facilement exploitables.


Impact et bénéfices

04

La simplification de l'accès aux documents d'urbanisme permise par les standards CNIG et le Géoportail de l'urbanisme offre des bénéfices concrets pour l'ensemble des acteurs du territoire :

- **Pour les services de l'État** : des données fiables et structurées pour instruire les dossiers, contrôler la conformité réglementaire et suivre les politiques publiques.
- **Pour les professionnels (architectes, urbanistes, notaires, géomètres)** : la possibilité de consulter facilement les règles applicables à une parcelle, d'analyser le potentiel d'un terrain ou de préparer des études.
- **Pour les collectivités** : une diffusion simplifiée et sécurisée de leurs documents d'urbanisme contribuant à une meilleure compréhension de leurs choix d'aménagement.
- **Pour les citoyens** : un renforcement de la transparence de l'action publique et une sécurisation des procédures administratives.



→ [Accès aux standards et ressources associées](#) 

→ [Accès au Géoportail de l'urbanisme](#) 

DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT : LE STANDARD GraceTHD

01

Contexte et enjeux

Le Plan France Très Haut Débit (PFTHD) initié par le Gouvernement en 2013 a pour objectif la généralisation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire français et implique donc des rythmes de déploiement record. Cette industrialisation des déploiements rend nécessaire l'harmonisation des pratiques, notamment au niveau des échanges de données, entre les acteurs privés et publics.

03

Impact et bénéfices

La standardisation de la modélisation des réseaux fibres a permis de fluidifier les échanges. Aujourd'hui, le standard est utilisé par l'ensemble des acteurs publics et privés. Il sert de base pour contrôler les réseaux construits et permet également de faciliter les cessions de réseaux entre opérateurs. Avec la finalisation des déploiements et la bascule des réseaux vers l'exploitation, une modélisation précise de ces infrastructures est essentielle pour la vie du réseau et les enjeux de demain comme la résilience. À terme, il serait envisageable de converger vers une harmonisation des standards de réseaux secs.

→ [Accès au standard et ressources associées](#) 

→ [Accès aux recommandations ANCT](#) 

Le standard

02

La Mission Très Haut Débit (devenue depuis le Programme France Très Haut Débit au sein de l'Agence nationale de cohésion des territoires – ANCT) a été chargée par le Gouvernement de veiller à l'établissement de recommandations en matière de standardisation et d'interopérabilité pour garantir l'harmonisation et l'homogénéité des déploiements de fibre optique. C'est ainsi que le géo-standard ANCT (Aménagement Numérique du Territoire) **GraceTHD** a été validé dans sa version 3.0 par le CNIG en juin 2020 à la suite des travaux d'une gouvernance tripartite comprenant les collectivités locales (Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel - Avicca), les opérateurs privés (Fédération professionnelle Infra-Num) et l'État (Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT).

Depuis, le standard a largement été mis en œuvre par les différents acteurs du secteur. Cette utilisation massive du modèle a conduit à prolonger la gouvernance pour définir les optimisations à apporter au format.

Ces travaux ont abouti à la version 3.0.1 de décembre 2024. Elle constitue désormais la référence, avec un enrichissement des listes de valeurs permettant la modélisation du réseau de collecte, tout en ajoutant les obligations réglementaires de géoréférencement des ouvrages. Cette version est dorénavant le socle sur lequel se base la recommandation du PFTHD portant sur une mise en œuvre efficace et efficiente du standard.



DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ :

LE STANDARD D'ACCESSIBILITÉ DU CHEMINEMENT EN VOIRIE

01

Contexte et enjeux

Pour se déplacer, les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite ont besoin d'information sur l'accessibilité dans les transports et en voirie. C'est pourquoi la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose aux autorités organisatrices de la mobilité et aux collectivités territoriales de collecter des données sur l'accessibilité des transports et de la voirie. L'arrêté du 28 mai 2024 impose leur collecte selon des modèles normalisés. L'enjeu est de transformer la connaissance du terrain en une information géographique utile au quotidien, favorisant ainsi le droit à la mobilité pour tous.

Le standard

02

Le standard CNIG « accessibilité des cheminements en voirie » définit les caractéristiques précises du terrain (pentes, largeurs de trottoirs, obstacles). Il garantit que les données collectées soient structurées de manière identique, permettant une interopérabilité entre les bases de données locales et les systèmes numériques nationaux.

03

Impact et bénéfices

La constitution de ces bases de données contribue directement à améliorer la mobilité inclusive. Elles permettent le développement de calculateurs d'itinéraires spécialisés qui proposent des trajets adaptés aux besoins spécifiques des usagers. Au-delà de l'information voyageur, ces données offrent un diagnostic stratégique du territoire. Elles permettent aux collectivités d'actualiser précisément leurs Plans de mise en Accessibilité (PAVE) et de programmer les travaux d'aménagement nécessaires pour supprimer les points de rupture de charge et prioriser les investissements publics là où ils sont le plus efficaces.

Ce socle numérique renforce ainsi l'équité sociale et la résilience des territoires au service du parcours citoyen.

Outre l'accessibilité du cheminement en voirie, un nouveau groupe de travail du CNIG élabore désormais un projet de standard pour l'accessibilité du cheminement en espace naturel.



→ [Accès aux standards et ressources associées](#) ↗

→ Outil Acceslibre : Plateforme collaborative pour l'accessibilité des ERP sur acceslibre.beta.gouv.fr ↗

LA CONNAISSANCE DES RÉSEAUX D'EAUX :

LE STANDARD SIG DES RÉSEAUX ENTERRÉS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (StaR-Eau)

01

Contexte et enjeux

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement représentent des infrastructures essentielles au fonctionnement des territoires, garantissant la qualité de vie et la santé publique. Toutefois, la connaissance précise des réseaux d'eau reste fragmentée et hétérogène. La gestion de ces réseaux mobilise un très grand nombre d'acteurs divers (plus de 20 000 services d'eau et d'assainissement) — maîtres d'ouvrage, exploitants, bureaux d'études, entreprises de travaux, géomètres — dont les échanges nécessitent des formats de données cohérents et partagés.

03

Impact et bénéfices

Le standard StaR-Eau complète les modèles de données représentatifs de l'ensemble du patrimoine pour répondre aux besoins métiers des exploitants et maîtres d'ouvrage.

Il permet ainsi une meilleure connaissance du patrimoine, une meilleure maîtrise de l'état de santé et du renouvellement des réseaux et une accélération de la modernisation des services publics.

Il facilite enfin la réponse aux obligations réglementaires croissantes, et notamment la production des indicateurs de performance de l'Observatoire national des services d'eau et assainissement (SIS-PEA), garantissant ainsi une conformité réglementaire sans ressaisie de données.

La feuille de route 2025-2026 prévoit d'étendre le champ d'application du standard aux données d'exploitation et à la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'au suivi des événements liés à la vie des réseaux. Ce standard améliore la résilience climatique et l'optimisation des ressources publiques.

Le standard

02

Élaboré sous l'égide du CNIG après huit ans de travaux conduits par l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee), ce standard remplace le modèle Réseaux d'adduction en eau potable et d'assainissement (RAEPA). Il structure la représentation de l'ensemble du patrimoine — canalisations, branchements, ouvrages, équipements.

StaR-Eau s'intègre facilement dans les logiciels des Systèmes d'Information Géographique (SIG). Il assure une compatibilité et une interopérabilité avec les standards Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la réglementation anti-endommagement (dite DT-DICT). Le dispositif met également à disposition une bibliothèque graphique normalisée de symboles, libre d'accès, permettant une lecture immédiate et identique des plans par tous les techniciens de terrain, indépendamment de leur outil informatique.

Un standard CNIG - ASTEE, réalisé avec le soutien de l'OFB



→ [Accès aux standards et ressources associées](#)

LA RÉHABILITATION DES FRICHES :

LE STANDARD FRICHES

01

Contexte et enjeux

La réhabilitation des friches — qu'elles soient industrielles, commerciales, d'habitat ou d'équipement — est primordiale pour l'aménagement durable du territoire. Elle constitue un levier pour lutter contre l'artificialisation des sols et atteindre l'objectif de Zéro artificialisation nette (ZAN) fixé par la loi du 20 juillet 2023 qui prévoit la réduction de moitié du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) d'ici 2031, avant d'atteindre le net zéro en 2050. Le recyclage de ces espaces déjà artificialisés permet aux collectivités de concilier le développement économique et résidentiel avec la protection impérative des espaces naturels, agricoles et forestiers.

03

Impact et bénéfices

Ce cadre commun permet de favoriser la mutualisation des inventaires territoriaux dans Cartofriches et de réduire les coûts de collecte pour les collectivités.

Ainsi le standard permet de généraliser un inventaire national basé sur des données fiables, utile pour mieux choisir les opérations de requalification urbaine et de reconversion, voire de renaturation, et pour planifier l'avenir des terrains abandonnés. Les projets de construction peuvent alors s'inscrire dans une trajectoire concrète de sobriété foncière, tout en bâtissant des territoires résilients face aux vulnérabilités environnementales.

Le standard

02

Pour accompagner cette dynamique, le standard CNIG Friches propose un cadre permettant l'harmonisation des données relatives aux friches. Il définit la friche comme un bien inutilisé (en excluant les friches agricoles) nécessitant des travaux préalables avant tout réemploi, et il permet aux collectivités de recenser, qualifier et partager l'information sur les friches à l'échelle nationale. Le décret n° 2023-1259 complète le code de l'urbanisme en imposant désormais son usage aux acteurs publics.

Le standard permet de caractériser précisément chaque site (pollution, urbanisme, potentiel de reconversion) et d'assurer un suivi en temps réel du gisement foncier disponible. Cette interopérabilité permet de regrouper toutes les friches dans un observatoire national : Cartofriches.



→ [Accès aux standards et ressources associées](#) 

→ [Accès à Cartofriche](#) 

LA GESTION DES ESPACES FORESTIERS ET LEUR PROTECTION CONTRE LES INCENDIES : LE STANDARD DESSERTES EN FORÊT

01

Contexte et enjeux

Les voies de desserte en forêt sont des infrastructures stratégiques pour l'aménagement durable des forêts et la gestion des risques naturels, comme les incendies.

Elles jouent un rôle clé pour la filière forêt-bois en facilitant l'exploitation, la collecte et le transport du bois, y compris dans les zones les plus enclavées. Leur connaissance permet de fluidifier la logistique de la filière en harmonisant les bases de données territoriales pour faciliter le transport des « bois ronds » depuis les zones d'exploitation jusqu'aux industries de transformation.

La connaissance de ces voies est également une composante précieuse dans le cadre de la loi du 10 juillet 2023 imposant aux départements de diffuser des données numériques précises sur les pistes de secours et les points d'eau forestiers, pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI).

03

Impact et bénéfices

En créant un langage commun entre propriétaires forestiers, transporteurs et pompiers, le standard supprime les ruptures d'information. La continuité de l'information et son partage entre les différents acteurs réduisent les coûts logistiques de la filière bois et optimisent les délais d'intervention en cas de crise. Cette transparence facilite la coordination locale et constitue le socle pour renforcer la résilience de nos massifs forestiers face au changement climatique, garantissant ainsi la pérennité du patrimoine naturel pour le citoyen.

Le standard

02

La première version du standard validé en 2019 définissait un modèle de données répondant aux besoins de la filière forêt-bois. L'objectif était de faciliter la mobilisation du bois en forêt du lieu de stockage en sortie de parcelle jusqu'aux industries de transformation.

Dans le cadre de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre les incendies de forêt, le CNIG pilote l'évolution vers une version 2 relative à la diffusion des données sur les pistes de secours et les points d'eau forestiers.

De plus, le standard favorise l'interopérabilité avec le référentiel BD TOPO® de l'IGN, facilitant ainsi l'intégration des données forestières dans les outils de gestion et de navigation nationaux.



→ [Accès au standard et aux travaux en cours](#)



PRÉVENIR LES RISQUES :

LES STANDARDS RISQUES

01

Contexte et enjeux

La prévention des risques — qu'ils soient naturels, technologiques ou miniers — repose sur une connaissance géographique fine des zones exposées et des réglementations associées. L'usage de plateformes comme Géorisques et le Géoportail de l'urbanisme demande une structuration partagée de ces données afin de faciliter leur interopérabilité, le croisement avec d'autres données et le rapportage national comme européen.

03

Impact et bénéfices

Sur le terrain, ces standards permettent une production harmonisée et une circulation fluide des données entre les services déconcentrés de l'État, les collectivités et les bureaux d'études.

En harmonisant les méthodes de diffusion à l'échelle nationale, les standards risques renforcent la souveraineté numérique française. Ils offrent aux décideurs une base fiable pour élaborer des diagnostics territoriaux précis et des plans d'aménagement adaptés. Pour les citoyens, cette modernisation garantit un accès transparent à une information certifiée.

Le standard


02

Portée par la Direction générale de la prévention des risques et animée par l'IGN, la refonte des standards risques adopte une architecture modulaire. Elle s'articule autour d'un « **Modèle Commun** » qui définit les socles partagés (périmètres, zonages, types d'aléas) et de « **Profils Applicatifs** » dédiés à chaque thématique.

Le premier profil concerne les Plans de Prévention des Risques.

La refonte en cours du standard sur les cartographies des territoires à risque important d'inondation (TRI) lié à la Directive Inondation en constituera un deuxième profil.



→ [Accès aux standards et ressources associées](#) 

PARTAGER LES INFORMATIONS SUR LES BÂTIMENTS :

LE RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES BÂTIMENTS

01

Contexte et enjeux

Le secteur du bâtiment concentre en France près de la moitié de notre consommation d'énergie. Pour répondre aux objectifs de la loi « Climat et Résilience » et atteindre la neutralité carbone en 2050, la rénovation énergétique des bâtiments est devenue une priorité nationale. Jusqu'à présent, l'action publique était freinée par des informations trop dispersées entre les différents acteurs. Sans un langage commun pour identifier chaque bâtiment, il était difficile de repérer efficacement les « passoires thermiques » et de mesurer l'impact réel des travaux de rénovation sur tout le territoire.

03

Impact et bénéfices

Le RNB établit une référence commune en permettant de relier l'adresse, la parcelle cadastrale et le bâtiment au sein d'un même identifiant pérenne. Il permet de retracer l'ensemble des événements de la vie d'un ouvrage (sa construction, sa rénovation, jusqu'à sa démolition) garantissant ainsi une traçabilité du parc bâti national. En connectant les différentes bases de données géographiques nationales, il assure une cohérence entre les fichiers de l'État, des collectivités et des professionnels, au bénéfice direct de la modernisation du service public et de la qualité de vie des citoyens.

Le Référentiel National des Bâtiments

02

Pour répondre à ce défi, le Référentiel National des Bâtiments (RNB) est un service public qui attribue un identifiant unique et pérenne à chacun des 48 millions de bâtiments français.

Ce service est réalisé à la Fabrique des géocommuns, l'incubateur de l'IGN, en appliquant la méthode du programme beta.gouv de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM).

Le financement du RNB est assuré conjointement par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

La première étape des travaux a consisté à s'accorder sur une définition*, élaborée dans le cadre du CNIG et validée par la commission des standards.



→ [Groupe de travail du CNIG](#) ↗

→ [Site du RNB](#) ↗

*Définition du bâtiment validée par le CNIG : « une construction souterraine et/ou au-dessus du sol, ayant pour objectif d'être permanente, pour abriter des humains ou des activités humaines, possédant a minima un accès depuis l'extérieur, et distincte d'un autre bâtiment dès lors qu'il est impossible de circuler entre eux. »

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE GÉO-NUMÉRIQUE

01 Contexte et enjeux

Le géonumérique constitue aujourd'hui le moteur invisible mais indispensable de la modernisation de notre société. À la confluence du spatial (incluant le New Space), de l'intelligence artificielle et de l'Internet des objets (IoT), cette filière traite la dimension géographique de la donnée pour en extraire une valeur décisionnelle. En 2024, une étude économique d'envergure, pilotée par l'Afigéo et soutenue par six partenaires (ANCT, BRGM, CNES, CNIG/ECOLAB, IGN, OGE), a permis de mesurer pour la première fois le poids réel de cette filière. L'enjeu est désormais de transformer cette expertise technique en un véritable levier d'appui aux politiques publiques territoriales et de garantir la souveraineté numérique de la France face aux défis technologiques mondiaux.



02 Un écosystème industriel en forte croissance

L'écosystème français du géonumérique repose sur un tissu industriel de 2 000 entreprises, principalement composé de TPE et de PME innovantes, mobilisant près de 70 000 experts hautement qualifiés. Ce secteur représente désormais environ 9 % de l'économie numérique globale et affiche une vitalité exceptionnelle avec une croissance annuelle de 22 %, une performance supérieure à la moyenne mondiale. Ce dynamisme est un atout majeur pour la transition écologique et l'aménagement durable des territoires, bien que la filière doive relever le défi de l'attractivité pour combler les 3 000 postes demeurant non pourvus chaque année.

→ [Résultats](#) ↘

Secteurs et poids économiques

03

Si le poids économique direct de la filière est évalué à 10 milliards d'euros, son impact global sur l'économie nationale est estimé à 35 milliards d'euros grâce à un effet d'entraînement majeur sur les secteurs dits « géo-dépendants » tels que l'agriculture, l'énergie ou les assurances. L'efficacité opérationnelle de nombreux domaines repose désormais sur l'intégration de la donnée spatiale dans les secteurs suivants :

- La logistique et les transports, où la donnée permet l'optimisation des flux en temps réel, la réduction des délais de livraison et la maîtrise de l'empreinte carbone.
- La gestion des risques et de l'environnement est indispensable pour la surveillance climatique, la prévention des inondations et la protection de la biodiversité.
- Les services d'urgence et systèmes de sécurité nationale, pour lesquels la précision de la localisation et la supériorité informationnelle garantissent la protection des citoyens.

04 Le rôle du CNIG dans cet écosystème

Le CNIG joue un rôle central dans la structuration de cet écosystème en coordonnant les travaux de normalisation, en favorisant la mutualisation des données et en consolidant un socle commun de compétences. En unifiant les acteurs publics et privés autour d'un langage commun, il supprime les ruptures d'information et sécurise la souveraineté technologique de la France. Son action facilite l'accès aux ressources critiques et instaure des cadres de confiance pour accélérer l'intégration des innovations industrielles dans les politiques publiques, garantissant ainsi que le géonumérique renforce durablement la résilience des territoires au service des citoyens.